

Analyse de la conjoncture : synthèse

Négociation 2015



Mai 2014

Introduction

À l'aube d'une nouvelle ronde de négociation du secteur public, nous allons bientôt refaire l'exercice de définir nos objectifs en rédigeant notre cahier de demandes sectorielles. À cet égard, l'analyse du contexte social et politique actuel ainsi que celle des différents développements survenus récemment en enseignement supérieur sont importantes afin de nous permettre de bien cerner les enjeux. Cet exercice permettra également d'orienter la stratégie à mettre en place pour faire valoir nos revendications et pour que celles-ci se traduisent dans notre prochaine convention collective. **Ce texte présente un résumé de l'Analyse de la conjoncture dont le texte complet est disponible à l'adresse suivante :**

http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/Negociation/Negociations-2015/2014-05-07_Analyse_de_la_conjoncture-version_finale.pdf

I- Contexte social et politique

La grève étudiante de 2012

Si on pose un regard chronologique sur le contexte social et politique au Québec en lien avec l'éducation, la grève étudiante de 2012 s'impose comme un événement marquant et incontournable. Le mouvement étudiant a mis l'éducation à l'avant-scène de la politique québécoise grâce à une mobilisation sans précédent en dépit de l'entêtement du gouvernement Charest à faire la sourde oreille, préférant à la négociation des interventions policières musclées, des arrestations massives et la judiciarisation du conflit. De plus, il s'agit du premier mouvement social québécois d'envergure à accorder une place aussi importante aux réseaux sociaux. La grève étudiante s'est soldée par une certaine victoire : le retrait de la hausse imposée par les libéraux.

Le retour des libéraux à l'Assemblée nationale

Jusqu'au 7 avril dernier, le PQ formait un gouvernement minoritaire, et la balance du pouvoir était détenue par le PLQ et la CAQ, deux partis situés à droite de l'échiquier politique. Les élections du 7 avril ont eu pour résultat un retour en force des libéraux qui forment maintenant un gouvernement majoritaire, avec 70 sièges sur les 125 disponibles. On peut craindre que les enjeux touchant les cégeps et les universités ne soient pas une priorité du nouveau gouvernement. Cela, d'autant plus que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale de réduire la bureaucratie par des coupures de 1,3 milliard \$ sur deux ans dans l'administration¹.

Le sommet sur l'enseignement supérieur

Le gouvernement Marois a créé le ministère de l'Enseignement supérieur et a tenu le Sommet sur l'enseignement supérieur à Montréal les 25 et 26 février 2013. Le sommet s'est terminé avec la mise sur

¹ La Presse canadienne, « Services publics – Coupes : les syndicats veilleront au grain », *Le Devoir*, 10 avril 2014.

ped par le gouvernement de cinq chantiers² sur l'avenir de l'enseignement supérieur, dont un seul traite de l'enseignement collégial et a pour objet l'offre de formation. Un rapport final sur ce chantier sera déposé en juin 2014.

Le colloque sur le développement des cégeps en région

Un autre événement marquant qui a réuni un grand nombre d'acteurs du réseau collégial est le Colloque sur le développement des cégeps en région. La FNEEQ a pris l'initiative d'organiser ce colloque à Jonquière en avril 2013, en collaboration avec la FEC et la Fédération des cégeps. Le colloque a permis de dégager des constats importants en lien avec l'offre de formation à l'enseignement régulier, la formation continue, la mobilité étudiante et le financement. Entre autres constats, on remarque les problèmes que pose le plan d'optimisation des programmes, qui prévoit la création de programmes génériques dont on doute de la pertinence et de l'efficacité, et qui a amené la FNEEQ à conclure à la nécessité de développer une gestion nationale de la carte des programmes. À cette nécessité s'ajoute celle d'endiguer la compétition avec le réseau des collèges privés comme on l'a vu avec le programme Art et technologie des médias à Jonquière. Une des solutions proposées au colloque, et qui rallie autant la Fédération des cégeps que la FNEEQ, est que le financement associé aux étudiantes et aux étudiants de la formation continue soit identique à celui de l'enseignement régulier.

II- État de la situation au collégial

La formation continue et la RAC

Les travaux paritaires du comité national de rencontre montrent que les activités réalisées par les personnes chargées de cours à la formation continue sont semblables aux tâches que les enseignantes et les enseignants de la formation régulière effectuent, sans que celles-ci ne leur soient pleinement reconnues ni rémunérées. Pourtant, l'analyse de la formation continue révèle une grande disparité des pratiques d'un établissement à l'autre en ce qui a trait aux conditions de travail des enseignantes et des enseignants chargés de cours à la formation continue et à celles du personnel enseignant dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). En ce qui a trait à la RAC, il est urgent de préciser le rôle que les enseignants y tiennent à titre de spécialistes de contenu. Les enseignantes et les enseignants chargés de cours à la formation continue sont victimes d'un traitement injuste et sont plongés dans un contexte de grande précarité qui doit être amélioré.

Le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation

Le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation, ou rapport Demers, s'intéresse particulièrement à l'avenir des cégeps en région en raison de la diminution appréhendée de l'effectif étudiant. Il privilégie une offre de formation diversifiée, une offre minimale de formation pour chaque collège et souligne la pertinence de maintenir ouverts des programmes en difficulté de recrutement lorsqu'ils correspondent aux besoins du marché du travail. Globalement en accord avec ces recommandations, la FNEEQ insiste cependant sur le fait que les décisions de suspendre ou de fermer des programmes d'études ne peuvent être prises uniquement sur la base de cycles économiques de courte durée. Le rapport Demers recommande également, et contrairement à l'avis de la FNEEQ, un « déploiement de la formation à distance dans l'ensemble du réseau collégial touchant la formation initiale et la formation continue »³ et suggère pour y parvenir « de prévoir un mandat dans le cadre de la prochaine négociation des conventions collectives des

² Ces cinq chantiers sont les suivants : une loi-cadre des universités, un Conseil national des universités, l'offre de formation collégiale, la politique de financement des universités, l'aide financière aux études.

³ Guy Demers, *Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale*, janvier 2014, p. 76.

enseignants afin de faciliter le déploiement des divers modes d'enseignement à distance [...] »⁴. Cette vision nous fait craindre notamment une volonté de fragmenter la tâche enseignante et de réduire l'autonomie professionnelle.

La remise en question des programmes d'études collégiales

La recherche de solutions pour assurer la pérennité du réseau collégial est d'autant plus pertinente que plusieurs programmes d'études collégiales ont été remis en question ces dernières années, dont ceux de Soins infirmiers, d'Éducation à l'enfance et d'Orthèses visuelles. Cette remise en question vient du fait que le réseau collégial québécois est unique au monde, ce qui fait que les DEC sont comparés à des diplômes du secondaire ou de l'université. De plus, certains employeurs, qui cherchent à diminuer leurs coûts de main-d'œuvre, militent pour une reconnaissance accrue des compétences de diplômées et de diplômés d'études professionnelles. Il faut aussi réfléchir à la place des enseignantes et des enseignants de cégep dans d'éventuelles études sectorielles et à des solutions comme la mise sur pied d'un comité national pour chaque programme technique incluant les disciplines contributives, ou celle d'un conseil semblable à celui envisagé pour les universités.

La population étudiante en situation de handicap

L'une des préoccupations entendues le plus fréquemment au cours de la tournée syndicale du comité de négociation est sans contredit l'impact sur la tâche de la présence de plus en plus importante des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (EESH)⁵. Le droit à l'éducation, c'est aussi le droit des étudiants de bénéficier d'un encadrement leur permettant de développer au maximum leurs connaissances et leurs compétences sans diminuer les exigences de la formation et cela doit aussi se traduire dans les classes et être reconnu dans la tâche. Le contexte semble donc favorable pour développer des solutions permettant de prendre en compte cette réalité dans la charge d'enseignement. Il en va de la reconnaissance du travail que nous effectuons, mais aussi du droit de toutes et de tous d'avoir accès à des services publics de qualité, notamment en éducation.

La tâche et les ressources

Les membres des assemblées générales visitées ont également formulé des commentaires liés à la lourdeur de la tâche. Lors de la dernière ronde de négociation, 430 ETC ont été ajoutés sur cinq ans dans les volets de la tâche, dont 403 ETC au volet 1. Une grande partie des ressources obtenues ont été allouées pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants, pour l'amélioration des critères d'admissibilité à l'Annexe budgétaire S026 pour les programmes à petites cohortes, pour la surcharge liée à l'enseignement clinique en Soins infirmiers et pour les nombreuses préparations, incluant celles en Musique. Les principales préoccupations relatives aux ressources à l'enseignement pour la prochaine période de négociation sont donc surtout liées à la présence d'un nombre de plus en plus grand d'EESH, à la lourdeur de la correction et de la préparation ainsi qu'à l'augmentation du nombre de stages dans le réseau. En ce sens, la demande portée par la FNEEQ depuis longtemps de lier l'allocation des ressources à l'enseignement avec la mesure de la quantité de travail à effectuer est plus que jamais urgente. L'allocation des ressources à l'enseignement par les droites de programme, comme cela se fait présentement, doit être remplacée. Enfin, en ce qui a trait à la tâche et aux ressources, l'application de la présente convention collective a aussi montré que le dépôt du projet de répartition et le bilan d'utilisation des ressources posent des problèmes de transparence qui doivent être réglés.

⁴ *Ibid.*, p. 77.

⁵ La désignation « étudiantes et étudiants en situation de handicap » (EESH) est désormais utilisée pour remplacer les expressions « étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers » ou « population émergente ».

La précarité

Au cours de la prochaine négociation, l'amélioration des conditions de travail des plus précaires parmi les précaires, les enseignantes et les enseignants chargés de cours à la formation continue, fera partie de nos priorités. Les précaires à l'enseignement régulier vivent aussi des problèmes importants : depuis au moins 15 ans, la proportion de ceux-ci se maintient à environ 40 %. Comment stabiliser les emplois de celles et de ceux qui ont plus de cinq ans d'ancienneté ou dont la charge de travail n'atteindra jamais un temps complet annuel? Peut-on améliorer l'accès à différents congés? Peut-on clarifier le moment à partir duquel une enseignante ou un enseignant est en lien contractuel avec le collègue? Voilà quelques-unes des questions dont nous devons débattre dans l'élaboration du cahier de demandes.

La conciliation famille-travail-études

Dans le cahier de demandes, quelle place ferons-nous à la conciliation famille-travail-études? Lors de la dernière négociation, nous avons obtenu à la table centrale une amélioration des congés pour raisons familiales. Y a-t-il moyen de contraindre davantage les collèges à accorder aux parents de jeunes enfants ou d'enfants handicapés des aménagements d'horaire ou des congés à temps partiel? Peut-il en être de même pour celles et ceux qui s'occupent d'un proche malade ou qui poursuivent leurs études? En plus d'avoir accès à des libérations pour l'obtention d'une maîtrise, pourrait-on aussi avoir accès à des libérations pour l'obtention d'un doctorat?

La recherche au collégial

La tournée des assemblées générales a également fait ressortir le souhait que la recherche se développe dans les collèges au cours des prochaines années. Étant donné que la mission d'enseignement des cégeps est leur mission primordiale, il faut s'assurer de maintenir des liens assez étroits entre l'enseignement et la recherche, particulièrement dans le cas des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) afin que la recherche profite dans toute sa mesure aux cégeps, aux départements ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants. Cela ne peut se faire sans une volonté d'harmoniser les subventions et les libérations à la convention collective. De plus, afin de préserver la qualité de l'enseignement, le financement adéquat de la recherche doit se faire sans entamer l'enveloppe budgétaire dévolue à l'enseignement. Enfin, il faut favoriser tous les types de recherche en veillant à ne pas marginaliser la recherche fondamentale ou la mission sociale de la recherche au profit de la marchandisation de l'enseignement.

La CEEC et l'assurance qualité

Depuis 2012, la CEEC s'est investie de nouveaux mandats. Elle demande aux collèges de mettre en place un système d'assurance qualité et elle l'évalue. La FNEEQ considère qu'il s'agit d'une métaévaluation où le souci de la qualité des programmes d'études est difficilement perceptible. À cela s'ajoute la multiplication des agréments pour plusieurs programmes techniques qui contraint passablement le fonctionnement des départements et des programmes. En imposant leurs critères, des organismes externes court-circuitent les mécanismes prévus par la convention collective et rognent l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants ainsi que celle des départements et des comités de programme qui sont précisément les instances garantes de la qualité. Aussi, plutôt que de se tourner vers une bureaucratie de la métaévaluation, il faut réfléchir à renforcer le réseau collégial par des solutions telles que la mise en place de comités nationaux de programmes sur lesquels siègeraient majoritairement des enseignantes et des enseignants, incluant ceux des disciplines contributives, ou même l'abolition de la CEEC au profit d'un Conseil national des programmes d'études collégiales.

La santé et la sécurité au travail

Si l'on doit se préoccuper de la qualité de l'enseignement, il faut tout autant se soucier de la qualité de vie au travail et des éléments permettant l'établissement d'un climat de travail sain. Or, nous ne sommes pas

sans savoir que depuis plusieurs années, des enseignantes et des enseignants vivent des situations difficiles liées au travail, ce qui entraîne des problèmes de santé, notamment de santé mentale. Cette situation devra être abordée lors de la prochaine négociation, tant en termes de prévention qu'en termes de conditions dans lesquelles se vivent l'invalidité et le retour au travail.

Les perspectives d'embauche

Depuis quelques années, le réseau collégial a engagé un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants en raison des nombreux départs à la retraite et de la croissance du nombre d'étudiants. Une étude des prévisions ministérielles de l'effectif étudiant jusqu'en 2018 ainsi que des données sur l'âge du personnel enseignant du réseau collégial montre que la baisse appréhendée de l'effectif étudiant en pourcentage devrait correspondre grosso modo aux départs à la retraite. Comme le pourcentage des départs à la retraite est pratiquement le même que celui de la baisse de l'effectif étudiant prévue, on peut conclure qu'il y aura très peu d'embauches au cours des prochaines années, ce qui pourrait avoir pour effet de maintenir dans la précarité les personnes qui y sont actuellement.

La relativité salariale et les échelons maîtrise-doctorat

Lors de la dernière négociation, la FNEEQ avait identifié que la trop faible rémunération des enseignantes et des enseignants de cégep par rapport à d'autres emplois qui nécessitent une formation équivalente nuisait à l'attraction et à la rétention des candidates et des candidats à la profession. Les travaux de relativité salariale ainsi que ceux sur les échelons de maîtrise et de doctorat pourraient contribuer à remédier à cette situation. Il faut maintenant amener le Conseil du trésor à reconnaître réellement notre appartenance à l'enseignement supérieur en nous plaçant à un rangement plus élevé que 22, notamment en raison de notre autonomie, de la complexité des concepts enseignés ainsi que de l'étendue des responsabilités des départements et des comités de programme. Une entente avec le gouvernement, autant pour la relativité salariale que pour les échelons maîtrise-doctorat, surviendrait préférablement avant le début de la négociation.

III- Éléments d'un cadre stratégique

Les enjeux sectoriels du CPNC

Si on se fie aux prises de positions récentes de ses représentants, on s'attend à ce que le CPNC fasse la promotion de l'internationalisation de l'éducation québécoise comme moyen de contrer la baisse prévue de l'effectif étudiant. De même, on croit qu'il pourrait être en faveur d'une augmentation du téléenseignement. Au colloque sur le développement des cégeps en région, plusieurs administrateurs ont également pris position en faveur d'une amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants qui œuvrent à la formation continue. L'expression qui représente le mieux l'objectif visé est que le financement associé aux étudiantes et aux étudiants de la formation continue soit le même que celui du régulier, ce qui faciliterait grandement l'intégration des deux secteurs. Dans une tout autre perspective, il faut tenir compte du récent intérêt marqué de la Fédération des cégeps pour la pédagogie universelle envers laquelle la FNEEQ a formulé des réticences. Un financement accru de la recherche pourrait également être mis de l'avant.

Les résultats et le calendrier de la négociation

Lors de la dernière négociation du secteur public, le Front commun était à la recherche d'un règlement rapide. Pour la négociation qui vient, on vise davantage un résultat satisfaisant qui, idéalement, surviendrait assez tôt pour se mettre à l'abri d'un décret et pour éviter de se retrouver privés d'augmentation salariale rétroactive. Les calendriers de négociation des partenaires du Front commun devront également être harmonisés pour tenter de faire face à la stratégie gouvernementale habituelle du 24 juin ou du 24

décembre. Afin d'être en mesure d'agir avec diligence en fin de négociation, il faudra se pencher sur des mécanismes de consultation éclair.

Les alliances

Le regroupement cégep a pris position en faveur d'un front commun le plus large possible dans le cadre de la négociation, éventualité qui s'est concrétisée avec le regroupement de la CSN, de la FTQ et du SISP. En ce qui a trait aux alliances sectorielles, des discussions sont présentement en cours avec la FEC pour déterminer dans quelle mesure un travail conjoint est possible.

Le plan de communication

Le plan de communication du Front commun n'est pas encore connu, mais on a déjà pu voir la première étape de celui de la CSN avec la campagne de valorisation « Merci à vous ». De plus, la CSN a mis sur pied une structure d'information et de mobilisation (Facebook) qui compte sur la participation de RELAIS et de RESO. Sur le plan sectoriel, une première étape est presque achevée avec la formation sur la négociation et la tournée des syndicats locaux. En parallèle, le comité de négociation travaille à l'élaboration de la stratégie de communication qui permettra notamment de susciter une grande adhésion à nos revendications chez les enseignantes et les enseignants.

IV- Les perspectives de mobilisation

Le plan de communication servira aussi à soutenir la mobilisation, car un important levier de la négociation est d'établir un bon rapport de force. La forte mobilisation de l'automne dernier sur la relativité salariale, avec l'opération *Dérangement 21* est de bon augure pour l'établissement d'un rapport de force avantageux en vue de la prochaine négociation. Sur un autre plan, la grève étudiante de 2012 illustre la capacité de la société québécoise à se mobiliser et à soutenir un mouvement en faveur d'une amélioration de l'accès à des services publics de qualité. Si notre mobilisation est assez importante au départ, on peut espérer un appui de la population à nos revendications, comme elle l'a démontré lors de la grève étudiante de 2012. Enfin, le Front commun, annoncé le 16 mars dernier, nous donne la force du nombre pour la prochaine négociation, celle de plus de 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public.

Conclusion

La force du nombre et les événements des dernières années nous permettent d'être optimistes quant à la capacité des membres de la FNEEQ de se mobiliser pour défendre non seulement leurs droits à titre de travailleuses et de travailleurs, mais plus largement le droit de toutes et tous à des services publics de qualité. Pour y arriver, nous devons nous mobiliser et lancer le message clair que nous serons déterminés jusqu'au bout.